

BULLETIN de LIAISON  
\*\*\*\*\*

Le Président et les membres du Bureau adressent à tous les membres de la S.H.N.M. leurs vœux les meilleurs pour 1990.

\* \* \*

Cotisation 1990 : 100,00 F (Retraités et étudiants : 60,00 F).

Le Trésorier saurait gré aux membres de régler leur cotisation rapidement. Il est anormal que certains attendent un, voire plusieurs rappels, pour s'acquitter d'une obligation contractuelle qui résulte de l'adhésion. En plus d'un surcroît de travail que doit supporter un bénévole, ces démarches coûtent cher à la trésorerie de la société.

\* \* \*

En raison des vacances d'hiver, il n'y aura pas de réunion mensuelle en février.

\* \* \*

Mercredi 17 janvier 1990 : Réunion mensuelle à 20 H 30, dans une salle de l'A.M.O.L., 26, rue Haute Seille à METZ.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la séance de décembre 1989 par J.Y. PICARD ;
- Allocution du Président (rapport moral) ;
- Bilan financier pour 1989, par le Trésorier P. CRUSSARD-DRUET ;
- A propos du trou de la couche d'ozone et de l'effet de serre, par R. FEUGA ;
- Propositions pour un programme d'activités ;
- Divers.

\* \* \*

Compte rendu de la séance du 21 juin 1989, par F. HERRIOT

Présents : Mmes COURTADE, FEUGA, GALLAND, KUNTZNER, MAUJEAN, REMOND, ROLLET, STEFFENS ;

MM. BECKER, DUBOST, FEUGA, GERARD, GRANDATI, B. HAMON, HERRIOT, MEGUIN, NOIRE, REMOND, RENNER, Dr SCHATNER, SCHUTZ, STEFFENS TRICHIES.

.../...

Excusés : Mmes ARMAND-BAUERSCHMITT, CAHEN, GAULTIER-PEUPION, GREINER, GROJEAN, PACI ;  
MM. COURTOIS, GONDAT, GRANKOFF, SCHNEIDER, SCHWALLER.

La séance est ouverte à 20 H 30. Le Président donne la parole à Mme FEUGA pour une courte intervention non inscrite à l'ordre du jour à propos des Journées de l'Environnement des 4-5 juin 1989.

Dans un bref rappel historique, Mme FEUGA indique quels furent les rôle, place et vocation de notre société depuis sa création en 1835. Elle évoque des fondateurs et bienfaiteurs, le Dr Pascal MONARD et son frère, tous les hommes de science qui par leurs passionnantes recherches, leur dynamisme et leur disponibilité ont continué l'oeuvre des pionniers et contribué au renom de la société : les abbés FRIREN et KIEFFER, Elie FLEUR et surtout Wilfried DELAFOSSE, Président pendant 31 ans, qui a su lui donner une impulsion scientifique nouvelle, puis ses successeurs, le Dr N. MASIUS, R. FEUGA et J.L. NOIRE.

A l'heure actuelle, notre société est bien vivante : des équipes de membres dévoués se passionnent pour préserver nos milieux de vie en oeuvrant au sein d'associations spécialisées : Société d'étude et de protection des oiseaux de la Moselle, Commission permanente d'étude et de protection des eaux souterraines et des cavernes, Conservatoire des sites lorrains, Fonds d'intervention pour les rapaces, Société des jeunes naturalistes de la Moselle, etc...

Mme FEUGA regrette que notre société n'ait pas été présente à ces Journées de l'Environnement. Elle constate avec une certaine amertume que plusieurs associations ont repris nos centres d'intérêt d'autrefois : oiseaux du Lindre, flore de Marsal, etc...

En conclusion de son intervention, elle manifeste certaines craintes pour l'avenir de notre société mais exprime aussi le souhait de la voir retrouver son dynamisme d'antan.

Il est à noter que le Président a participé à la réunion préparatoire de ces Journées de l'Environnement organisées par la D.R.A.E. mais que les structures et les possibilités de notre société n'ont pas permis sa participation.

La parole est donnée ensuite à Mme COURTADE pour son exposé "le piégeage, sa réglementation et la réalité".

Mme COURTADE rappelle tout d'abord que le piégeage est une technique archaïque périmée qui évoque la torture et la cruauté ; elle était très répandue autrefois pour la capture des animaux à gibier et à fourrure.

A l'heure actuelle, une liste des espèces protégées a été dressée (Rapaces, Chat sauvage, Hermine, etc...) ainsi qu'une liste des animaux nuisibles pour le département de la Moselle (Renard vecteur de la rage, Rat musqué, Putois, Belette, Martre, Fouine, Corneille noire, Geai des chênes, etc...).

La pratique du piégeage est réglementée par l'arrêté ministériel du 23 mai 1884 qui stipule :

- les pièges autorisés sont classés en six catégories ;
- l'emploi de ces pièges est subordonné à l'homologation d'un modèle présenté par le fabricant ;

.../...

- Toute personne qui utilise des pièges homologués doit être agréée par le Préfet ; l'agrément est subordonné à la participation du piégeur à une session de formation au piégeage ;
- les piégeurs sont tenus de marquer leurs pièges avec un numéro attribué ;
- la pose des pièges doit faire l'objet d'une déclaration en mairie en quatre exemplaires mentionnant le motif des destructions projetées, le nombre de pièges, les époques du piégeage et les zones où seront tendus les pièges ;
- tous les pièges doivent être visités obligatoirement au moins une fois tous les matins ;
- les pièges à machoires ne peuvent être tendus que la nuit à 200 mètres au moins des habitations et 50 mètres au moins des routes et chemins ouverts au public.

Qu'en est-il en réalité ?

Mme COURTADE signale un piège à machoires trouvé tendu à 14 heures à moins de 200 mètres des habitations, non signalé, et ne portant pas de numéro d'agrément du piégeur, ce qui prouve que le règlement n'est pas respecté.

Ce piège mesurant 40 cm d'ouverture a été défini par le piégeur comme piège type "tuant" ; d'autre part, il était solidement fixé au pied d'un arbre, ce qui est contraire à l'article 20 qui concerne tous les pièges à machoires...

En conclusion, Mme COURTADE constate que le piégeage reste hélas une pratique très actuelle qui paraît très réglementée mais que ce règlement laisse la porte ouverte à des méthodes inacceptables.

Sur une déclaration qui mentionnait 27 pièges à machoires, 21 n'étaient-ils pas précisément du type "tuant" ?

Un piège trouvé par hasard et qui, à lui seul, présente quatre infractions à la loi donne forcément à réfléchir.

Mme COURTADE est vivement applaudie pour son exposé.

La parole est donnée ensuite à M. Michel RENNER pour sa communication sur "la Chouette Chevêche et son statut dans notre région".

La Chouette Chevêche est un petit rapace nocturne aux yeux jaune d'or de 20 à 25 cm de hauteur, pesant 150 g, pour une envergure de 55 à 60 cm. Son vol bas et rapide est très onduleux. Son biotope est constitué par des régions cultivées assez ouvertes : vergers, haies, vieux arbres creux, mais aussi cavités de rochers.

C'est un rapace sédentaire dont l'alimentation est constituée de lombrics, insectes, rongeurs, passereaux. Les couples se forment en hiver. Vers la mi-avril, la femelle pond deux à cinq oeufs dans une cavité ; les oeufs éclosent après 28 jours d'incubation et les poussins quittent le nid à l'âge de 4 ou 5 semaines ; il peut y avoir une deuxième couvée en juillet.

.../...

M. RENNER constate que la Chouette Chevêche disparaît progressivement de nos campagnes. Il analyse les causes multiples de sa régression :

- grande consommation d'insectes et de rongeurs contaminés par les pesticides répandus dans les cultures ; ces produits se concentrent chez la Chevêche en bout de chaîne alimentaire et sont à l'origine de la stérilité des pontes ;
- la présence de poteaux téléphoniques métalliques non bouchés qui constituent un piège mortel ;
- l'électrocution, les chocs avec les automobiles, les chutes dans les cheminées, les noyades ;
- la disparition de son habitat : arbres creux où elle élit domicile, vergers remplacés par des constructions ;
- dérangements causés par l'homme : restauration de vieilles maisons, aménagement de greniers, etc...

Quelles sont les méthodes de prospection utilisées ?

- la plus utilisée est la méthode de la repasse qui consiste à reproduire le chant du mâle le soir pour faire réagir les chouettes présentes ;
- le recensement des biotopes favorables le plus souvent humides en utilisant des cartes au 1/25 000ème ; la période de prospection peut commencer 30 minutes après le coucher du soleil, la plus favorable est celle des amours (mars-avril) ;
- ~~la recherche des indices de présence (pelotes, plumes, fientes) en visitant~~ arbres creux et bâtiments.

En conclusion, M. RENNER indique qu'au cours de 1986-1987, 161 données ont été fournies sur 22 sites en Meurthe-et-Moselle, 48 dans les Vosges et 45 en Moselle.

En 1987-1988, 153 données sur nouveaux sites mais 85 sites n'ont pu être vérifiés.

En deux ans, les 240 sites connues et visités en Lorraine ont permis de conclure à une relative stabilité de l'espèce.

Le Président remercie chaleureusement M. RENNER pour son exposé fort intéressant.

La séance est levée à 23 heures 15.

\* \* \* \* \*